

## APPEL À CANDIDATURES / RÉSIDENCE CROISÉE RAVI – LIÈGE (BELGIQUE) x MILLEFEUILLES – NANTES (FR)

**À destination des artistes plasticien·ne·s résident·e·s ou travaillant à Nantes pour une résidence aux RAVI : Résidence Ateliers Vivegnis International – Ville de Liège**

Dans le cadre d'un partenariat entre les RAVI et l'Association MilleFeuilles.

Date limite de réception des candidatures : **dimanche 17 octobre 2021 (Minuit)**

Résidence de janvier à mars 2022 aux RAVI - Liège

---

### L'ASSOCIATION /

MilleFeuilles est un espace associatif au service de la création artistique fondé en 2012 et situé au cœur de l'île de Nantes. Sa vocation première est d'offrir un lieu de création aux artistes. À l'appui des dix-huit ateliers d'artistes actuellement ouverts, l'association s'est enrichie d'un atelier bois professionnel, d'un atelier céramique et d'un atrium ouvert au public. Ainsi, l'association est constituée d'un espace de production – cherchant à favoriser l'autonomie artistique et financière des artistes en repensant le modèle économique de la création – qui prodigue depuis 2017 des formations techniques à destination des artistes-auteurs. MilleFeuilles est également un lieu de diffusion et d'échange autour des pratiques artistiques, entendues dans leur sens le plus large.

Ce premier volet du programme de résidences croisées avec les RAVI ([www.ravi-liege.eu](http://www.ravi-liege.eu)) se déroule en échange croisé et simultané : MilleFeuilles accueillera un artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant 3 mois (janvier à mars 2022) tandis qu'un·e artiste nantais·e sera accueilli·e aux RAVI pour un séjour de même durée.

**Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes plasticien·ne·s travaillant ou résident·e·s dans la Ville de Nantes, désireux de faire une résidence de 3 mois aux RAVI (janvier, février et mars 2022).**

## STRUCTURE D'ACCUEIL / RAVI : Résidence Ateliers Vivegnis International – Ville de Liège

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International (RAVI) sont un lieu de recherche et de professionnalisation pour artistes plasticien-ne-s. Dans un cadre de travail unique, les artistes bénéficient d'un encadrement en termes de communication et de prises de contact avec des professionnels du secteur. Depuis leur création, les RAVI ont l'ambition de s'inscrire dans un réseau européen de résidences. Opérer des échanges et pouvoir assurer la diffusion d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un espace national et international est un objectif en cours de progression.

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International se situent dans un ancien site industriel, annexe du charbonnage de Batterie, qui se reconvertit en pôle d'art contemporain. Face à lui, les Coteaux de la Citadelle constituent le grand parc de la ville (de plus de 80 hectares). Le paysage et le tissu industriel liégeois - passé ou actuel - peuvent éventuellement constituer un des axes de travail des résident-e-s bien que toutes les thématiques soient encouragées.

### — SPÉCIFICITÉS DU LIEU

Les RAVI mettent à disposition à l'artiste invité-e un atelier au sein du pôle artistique du quartier Saint-Léonard, site Vivegnis. Sur place, l'artiste pourra bénéficier d'un appui d'une personne-ressource qui veille au bon déroulement des résidences et d'un soutien pour le développement de sa pratique. La structure d'accueil prend en charge la médiatisation du projet, la publication des résultats et l'organisation des événements qui jalonnent le séjour.

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International sont composés de 3 appartements de +/- 80 m<sup>2</sup> (deux de 2 chambres et un d'1 chambre) et de 4 ateliers de +/- 100 m<sup>2</sup>.



Vue d'un atelier de travail aux Résidences Ateliers Vivegnis International de la Ville de Liège.

## — CONDITIONS D'ACCUEIL ET FINANCIÈRES

Proposées par les RAVI :

- Mise à disposition d'un logement et d'un atelier pour la période déterminée (3 mois : janvier à mars 2022).
- La possibilité d'organiser un événement public.
- Un texte critique (FR/EN) inclus dans une double page dédiée à l'artiste au sein de la publication annuelle des RAVI.
- Le versement d'honoraires versés à hauteur de 600 € mensuel, soit 1 800 € sur la totalité de la résidence.

Proposées dans le cadre de la bourse de l'Institut Français et de la Ville de Nantes :

- Une enveloppe forfaitaire de défraiements (perdiem) à hauteur de 800 €.
- Une enveloppe de transport de 200 €.
- Une enveloppe de production de 200 €.

## — CONDITIONS D'ACCÈS

- Les RAVI et MilleFeuilles s'adressent aux artistes plasticien-ne-s, sans aucune limite d'âge. L'artiste devra justifier d'une expérience significative dans le champ des arts visuels et avoir achevé ses études.
- La présence effective de l'artiste sur le lieu de résidence et à l'atelier est obligatoire durant le séjour. En cas de non respect de cette consigne, la coordination pourra mettre fin à la mise à disposition du logement et de l'atelier ainsi qu'à l'octroi de la bourse.
- L'artiste accueilli-e devra s'engager à se libérer de ses activités professionnelles durant toute la période du séjour.
- L'artiste sélectionné-e pourra être amené-e à partager un appartement avec un autre résident des RAVI.
- Cet appel à candidatures concerne les artistes résident-e-s ou travaillant à Nantes.

## — PROCÉDURE DE SÉLECTION & CALENDRIER

3 dossiers de candidature seront présélectionnés par le comité artistique de MilleFeuilles, lesquels seront présentés au jury des RAVI qui sélectionnera parmi les 3 candidatures, 1 artiste nantais-e pour réaliser la résidence.

- Dimanche 17 octobre 2021 / Minuit — **Date limite de réception des candidatures.**
- Fin octobre 2021 — Étude des candidatures : présélection de 3 dossiers de candidatures par MilleFeuilles, dont 1 dossier sera retenu par le jury des RAVI.
- Novembre 2021 — Communication des résultats aux artistes candidat-e-s à l'appel.
- Janvier à mars 2022 — Période de résidence de l'artiste nantais-e aux RAVI.
- Fin mars 2022 — Événement « Portes-ouvertes » qui clôt le séjour et présente le travail effectué en résidence aux RAVI.

## — DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser uniquement par email (10 Mo max.), **avant le 17 octobre 2021 (minuit)** à l'adresse email :

[millefeuillesproduction@gmail.com](mailto:millefeuillesproduction@gmail.com)

Liste des pièces à fournir (uniquement au format PDF numérique) :

- un CV, avec les coordonnées complètes, date de naissance, lieu de vie actuel et n°MDA/Agessa ou n° de siret.
- un portfolio de l'artiste (15 pages max.), incluant une présentation de la démarche artistique générale.
- une note d'intention explicative du projet précisant les thèmes de la recherche et la proposition de projet (1 page max.).

N.B. : tout dossier incomplet, ne correspondant pas aux critères cités ci-dessus, ou reçu après le 17 octobre 2021 (minuit) ne sera pas pris en compte. Les modalités de sélections des dossiers pour participer à cette résidence sont définies par les membres du Conseil collégial de MilleFeuilles et les RAVI. Les artistes seront averti-e-s de la réponse par mail ou par téléphone.

## — CONTACT

Pour toute information complémentaire : [millefeuillesproduction@gmail.com](mailto:millefeuillesproduction@gmail.com) / 02 51 82 99 18.